Lettre d'information de MOLSHEIM
N°7/2026



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 17 novembre 2026 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : **Désignation du secrétaire de séance**	Le conseiller municipal, Christophe Backert, a été désigné secrétaire de séance.
Point 2 : **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 6 octobre 2026**	Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026
Point 3 : **Exercice 2027 – orientations budgétaires – Budget principal et Budgets annexes**	Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, le premier magistrat expose les principales orientations et les propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir. Pour élargir ce débat, l'exécutif présente un rapport d'orientations budgétaires. **Budget 2027 : Prudent en fonctionnement, important en investissement** Dans un contexte d'instabilité politique, de tensions internationales majeures et d'inquiétude économique, la dégradation des finances publiques se poursuit. La dette abyssale de la France s'élève à près de 52 000 € par habitant ! En 2026, l'État a imposé de nouvelles mesures impactantes pour le budget de la commune avec, l'augmentation du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la suppression de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, la diminution des compensations des recettes fiscales ainsi que la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de solidarité rurale sans oublier l'augmentation des cotisations CNRACL. Les recettes de la Ville ont ainsi été amputées de **493 321 euros !** Pour 2027, l'horizon s'assombrit encore davantage. Le projet de loi de finances proposé par le gouvernement pénaliserait très lourdement la Ville de Molsheim (**- 682 279 euros),** avec la création notamment d'une nouvelle taxe : **la contribution progressive à l'effort budgétaire !** L'État prévoit également une diminution du fonds de compensation de la TVA de 5 points. En l'espace de deux années, la Ville subirait une perte financière de **1 425 600 euros**, soit 10,5 % de ses dépenses réelles 2025 ou 28,79 % de la moyenne des investissements réalisés sur trois ans. **Pour maintenir l'équilibre budgétaire, la Ville devrait augmenter ses taux d'imposition de près de 20 % !** Ces dernières années, à l'instar d'autres collectivités, la Ville a dû faire face à la hausse des coûts de l'énergie et des assurances. S'ajoutent l'augmentation des charges du personnel, celle des frais de ménage et des coûts d'entretien pour l'ensemble des bâtiments ainsi que l'alourdissement des frais liés aux activités périscolaires et extrascolaires.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 17 novembre 2026 -

Point 3 : Exercice 2027 – orientations budgétaires – Budget principal et Budgets annexes (suite et fin)	Malgré ces perspectives difficiles, Molsheim poursuit ses engagements. Pour couvrir les charges et pour maintenir le cap des investissements, le budget 2027 visera à : • contenir les dépenses de fonctionnement • ne pas augmenter les taux d'imposition : **Molsheim s'engage à ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2027 (hors revalorisation des bases décidées par l'État)** • maintenir la dette zéro pour la 14e année consécutive **Depuis le remboursement total de la dette en 2013, la ville a investi 55 millions d'euros sans jamais recourir à l'emprunt !** • soutenir une politique d'investissement active grâce aux réserves engrangées. Parmi les principaux dossiers prévus en 2027, figurent : • l'aménagement de la voirie et du parvis de la gare côté centre-ville • le démarrage du chantier de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la rénovation des voiries (rues Philippi, Victor Hugo, Pasteur, Paul Jehl et des rues du Maire Fuchs et de la Source) • l'aménagement du carrefour de la rue de la Commanderie aux abords de la scierie Feidt • la création du parc public aux abords de la Résidence senior • la fin du chantier de l'école maternelle de la Bruche • la construction d'un hangar équipé de panneaux photovoltaïques aux Ateliers • la réhabilitation de l'Espace Saint-Joseph et de la maison des syndicats • les aménagements énergétiques de la mairie, du centre socioculturel et des écoles • la réhabilitation du patrimoine (bibliothèque de la Chartreuse, mur des Remparts) • l'accessibilité des bâtiments communaux • la dernière tranche de conversion de l'éclairage public en équipement Led • la réhabilitation du terrain d'entraînement au stadium ... Le Rapport d'orientations budgétaires est mis en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : ***https://www.molsheim.fr/ma-mairie-mes-demarches/affichage-legal/documents-financiers-et-conventions/***
Point 4 : Exercice budgétaire 2026 - Budget principal - décision modificative n° 1	Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 qui porte sur des réajustements comptables en dépenses et en recettes du budget principal.
Point 5 à 7 : Exercice budgétaire 2026 – ***Budget Camping - décision modificative n° 1** ***Budget Locaux commerciaux – décision modificative n° 1** ***Budget Réseaux – décision modificative n° 1**	Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives des budgets annexes : • Camping, décision modificative n°1 • Locaux commerciaux, décision modificative n°1 • Réseaux, décision modificative n°1 qui portent sur des réajustements comptables en dépenses et en recettes.
Point 8 : Subvention au Budget Réseaux – dotation d'équilibre	Depuis 2010, la Ville de Molsheim possède ses propres fourreaux destinés principalement à permettre le déploiement de la fibre optique. Ces derniers sont utilisés par d'autres opérateurs de réseaux moyennant une redevance d'utilisation du domaine public. Afin d'assurer l'équilibre du budget annexe Réseaux, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 71 500 € au titre de l'année 2026.
Point 9 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2027 – État prévisionnel des coupes de bois – Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux – Bilan prévisionnel 2027	La forêt de Molsheim se situe à Urmatt et sa superficie avoisine les 267 hectares. Une convention a été signée avec l'Office national des forêts, centre de gestion de Schirmeck en 1976 concernant sa gestion patrimoniale et son exploitation. Le Conseil municipal a approuvé les états de prévision des coupes de bois pour 2027 (1 718 m³ pour un montant prévisionnel de 127 340 € HT). Le bilan prévisionnel de la saison à venir devrait dégager un solde positif de 29 794 € HT en tenant compte des travaux d'exploitation et de patrimoine s'élevant à 97 546 € HT.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 17 novembre 2026 -

Point 10 : UNICEF – Adhésion au réseau « Territoires d'enfance » et signature de la charte

Partenaire officiel d'UNICEF France depuis le 19 avril 2021 à travers le label « Ville amie des enfants » mais engagée depuis 2020, la Ville de Molsheim affirme sa volonté de placer la jeunesse au cœur de l'action publique locale et de défendre les droits de l'enfant. Pour la période 2026-2032, Il est proposé d'adhérer au réseau « Territoires d'enfance » afin de maintenir le lien actif avec l'UNICEF, poursuivre les actions déjà engagées tout en maîtrisant les moyens et ressources engagées.
L'assemblée délibérante a décidé de l'entrée de la collectivité au sein du réseau « Territoires d'enfance » d'UNICEF France. La contribution annuelle est fixée à 500 €.

Point 11 : Avenant à la convention d'accueil des enfants à la restauration scolaire du lycée Camille Schneider - augmentation des effectifs

Afin d'apporter une solution de restauration scolaire aux familles de la Maison des Élèves restées en liste d'attente, un partenariat a été noué avec le Lycée professionnel Camille Schneider. Initialement formalisée pour la période 2023-2026, la convention tripartite (Ville - Région - Lycée) prévoyait l'accueil de 40 élèves de CM2.
Face à l'augmentation du nombre des effectifs, la capacité d'accueil a été portée à 50 enfants puis à 60 lors du renouvellement de la convention en juin 2026. Cependant, la demande croissante des familles de Molsheim en matière de restauration scolaire persistait. L'établissement scolaire ayant donné son accord, il a été décidé d'adopter le principe d'un nouvel avenant de la convention partenariale d'accueil tripartite conclu entre la Ville de Molsheim, la Région Grand Est et le Lycée professionnel Camille Schneider pour un nombre de 70 enfants.

Point 12 : Abandon de la procédure de révision allégée du Plan local d'urbanisme prescrite le 18 novembre 2024 et de la mission d'accompagnement technique en urbanisme

Près de 60 % des logements molshémiens sont des appartements dépourvus d'espaces verts privatifs. Dans ce contexte, la Ville de Molsheim souhaite pouvoir proposer à ses habitants des jardins familiaux pour favoriser la production locale et créer du lien social. Mais ce projet est complexe en raison du manque de foncier disponible répondant aux conditions d'aménagement. Un ensemble foncier au lieu-dit « *Mittlere Gebreit* » d'environ 2,1 ha avait pourtant été identifié.
Par délibération du 18 novembre 2024, la Ville avait prescrit une procédure de révision allégée de son Plan local d'urbanisme (PLU). Cette procédure avait notamment pour objectif de permettre le reclassement de ce secteur d'environ 2,1 hectares, actuellement classé en zone agricole A, en zone urbaine Uj et le doubler d'un emplacement réservé pour faciliter l'acquisition des terrains. La loi du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement a modifié les dispositions du Code de l'urbanisme relatives aux procédures d'évolution des PLU.
Le Conseil municipal a décidé d'abandonner la procédure de révision allégée du PLU prescrite par délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2024. Conformément à la réglementation, une nouvelle procédure de modification du PLU sera engagée.

Point 13 : Engagement de la modification n°2 du Plan local d'urbanisme – Définition des objectifs poursuivis

Suite à l'évolution de la réglementation et au projet développé au point 12, le Conseil municipal a décidé d'engager la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme et de retenir le reclassement d'un secteur d'environ 2,1 hectares de zone agricole A en zone urbaine Uj, ainsi que les adaptations réglementaires et documentaires nécessaires à cette évolution, comme objectifs principaux de cette modification.

Point 14 : Association Les Bénévoles de la Chartreuse – Création et pose de vitraux – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Par courrier en date du 7 octobre 2026, l'Association des bénévoles du chantier de la Chartreuse a sollicité la possibilité de faire réaliser et installer quatre vitraux dans le cloître de l'ancienne chartreuse classée Monument historique. Elle a sollicité un devis auprès de différents artisans. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier il est apparu qu'il conviendrait d'élargir cette opération de restauration à l'ensemble du cloître transversal, soit de réaliser 12 vitraux. Cette approche garantit la cohérence de l'ensemble et permet de demander des subventions pour l'opération dans sa globalité. Ce choix est d'autant plus justifié que des vitraux existaient autrefois à cet endroit. Le coût de l'opération globale sur la base du devis réactualisé s'élèverait à 26 916, 77 € TTC.
Le Conseil municipal a décidé :

- de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'association des bénévoles du chantier de la chartreuse de Molsheim
- de prendre en charge financièrement le montant restant à supporter.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Point 15 : Convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace – opération Sainte Catherine 2026 – création ou agrandissement d'un verger communal	La ville de Molsheim s'est portée candidate à l'organisation de l'opération Sainte-Catherine initiée par la Collectivité européenne d'Alsace. Dans ce cadre, 10 arbres fruitiers de variétés différentes (pommier, poirier, cerisier, mirabellier et quetschier) seront remis gracieusement à la ville le samedi 21 novembre 2026 sur le terrain du verger communal du Zich, en collaboration avec l'association des arboriculteurs de Molsheim.
Point 16 : Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant	Pour poursuivre les opérations d'archivage entreprises en 2008, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant pour une mission de 12 jours pour l'année 2027, soit un prévisionnel de 4 320 euros, à raison d'un coût journalier de 360 €.
Point 17 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents de la Ville auprès du CCAS de Molsheim	Compte tenu des nécessités de service, il y a lieu de reconduire la convention de mise à disposition partielle de deux agents titulaires de la Ville de Molsheim auprès de son Centre communal d'action sociale (CCAS). Le Conseil municipal a approuvé, le principe de mise à disposition partielle auprès du CCAS pour une durée de 3 ans : • d'un agent du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux à raison de 43 %, • d'un agent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à raison de 75 %.
Point 18 : Subvention à l'association Arts & cloître – saison 2026/2027	L'association "Arts & Cloître" de Molsheim a été créée en 2006, avec pour but de faire découvrir et vivre la Chartreuse. Cette association culturelle sollicite chaque année le soutien financier de la Ville afin de promouvoir la Chartreuse et de maintenir son programme culturel en faisant appel à des conférenciers renommés. L'aide de la Ville porte sur l'organisation de ces conférences. Pour la saison 2026-2027, l'association prévoit d'en organiser sept. Le Conseil municipal a attribué une subvention globale de 1 400 €, soit 200 € par conférence, au titre de la saison 2026-2026.
Point 19 : Subvention à la société de tir 1953 de Molsheim	La société de tir 1953 de Molsheim a été créée en 1953. Son siège social est situé 34 route industrielle de la Hardt dans un bâtiment appartenant à la Ville de Molsheim. Les équipements actuels n'étant plus réparables, l'association souhaite faire installer une pompe à chaleur réversible. Par courrier du 12 octobre, elle a sollicité la ville pour participer à cet investissement. L'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 500 € à la société de tir 1953 de Molsheim pour financer une partie de la pompe à chaleur réversible.
Point 20 : Subvention exceptionnelle au Molsheim olympique club volley-ball pour la location du gymnase Euphron de Mutzig	Pour la saison 2025-2026, le Molsheim olympique club Volley-Ball comptait 338 licenciés, dont 160 jeunes, et engageait 19 équipes en compétition. Ses deux équipes premières, masculine et féminine, évoluaient au niveau National 3. Faute de créneaux disponibles dans les équipements sportifs de la Ville pour accueillir les rencontres de niveau national le dimanche, les matchs étaient organisés au gymnase Euphron de Mutzig. La Ville de Molsheim s'est engagée depuis la saison 2023-2024 à prendre en charge les frais de location du gymnase de Mutzig. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 365 € au Molsheim olympique club volley-Ball pour couvrir les frais de location du gymnase Euphron de Mutzig pour la saison 2025/2026.

Prochaine séance du Conseil municipal : mardi 15 décembre 2026 en salle du Conseil municipal

A l'approche des fêtes de fin d'année,
la Ville vous propose de retrouver
le programme des festivités
en scannant le QR code ci-contre
ou en visitant le site www.molsheim.fr

Directeur de la publication : Laurent Furst - ISSN 2967-8889 - ISSN 2967-8358

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.